



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-21 décrétant l'acquisition d'une partie du lot 2 284 965 du cadastre du Québec (rue du Cap, secteur Saint-Rédempteur) ainsi qu'un emprunt

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Acquisition**

Le Conseil décrète l'acquisition d'une partie du lot 2 284 965 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 2 344 mètres carrés, telle qu'elle est montrée au plan produit en annexe A.

Le coût total de cette acquisition est estimé à 84 346 \$ tel qu'il appert de l'estimation produite en annexe B.

2. **Emprunt**

Pour l'application du présent règlement, le Conseil décrète une dépense n'excédant pas la somme de 84 346 \$.

Pour payer cette dépense, le Conseil décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 84 346 \$, d'un terme de 10 ans.

3. **Taxe spéciale générale**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaîtrait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4. **Affectation à une autre dépense**

S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses autorisées par ce règlement qui s'avérerait plus élevé que prévu.

5. **Contribution ou subvention**

Le Conseil affecte toute contribution ou subvention versée pour le paiement de la dépense décrétée par le présent règlement à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement.

Adopté le 14 juin 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 7 AOÛT 2004



ANNEXE « B »
RÈGLEMENT RV-2004-XX-XX

Acquisition d'une partie du lot 2 284 965 du cadastre du Québec, secteur Saint-Rédempteur.

-	Prix d'achat	66 000 \$
-	Honoraires professionnels	5 000 \$
-	Taxes (11.025%)	7 828 \$
-	Frais de financement (7%)	5 518 \$

TOTAL : 84 346 \$

Hélène Jomphe, urbaniste
Service de la gestion de projets